Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20241210-D2024-9-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2024

# EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
## Communauté de Communes VAL DE GATINE
## 2 Place Porte Saint-Antoine
## 79220 CHAMPDENIERS

**délibération : D_2024_9_20**

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 33

Votants : 38

**Objet : Révision des tarifs Portage de repas**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 10 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Champdeniers , sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

**Titulaires** : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

**Pouvoirs :**
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur JEANNOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BERNARDEAU Lydie, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Secrétaire de Séance :** Madame Francine CHAUSSERAY

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine ;
VU sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et notamment la gestion des services d'aide à domicile ;

Monsieur le Président, expose :

Mesdames et messieurs,

La situation financière de l'activité du portage de repas à domicile étant saine, il est proposé de maintenir les tarifs existants, à savoir :

| | PRIX·UNITAIRE·HT | PRIX·UNITAIRE·TTC |
|---|---|---|
| Repas·complet·adulte·pain·compris· | 10,95·€ | 11,55·€ |
| Repas·complet·adulte·pain·compris·livré·hors·périmètre· | 11,99·€ | 12,65·€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

**- D'APPLIQUER** les tarifs présentés ci-dessus à partir du 1er janvier 2025.

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 10/12/2024
Publié le 12/12/2024
Transmis en sous-préfecture le 12/12/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU